



COMMUNE : 024 AUSSAC-VADALLE
ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFEC

FINANCES PUBLIQUES

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

18 AVR. 2025

DE CONFOLENS

AR Prefecture

N° 1259 COMM
TAUX
FDL
2025
01-6-2-1604242-20250407-D-2025-3-7A-DE
Ruffec le 09/04/2025
Ruffec le 09/04/2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	450 287	43,89	118,67	461 600	202 596	43,89	202 596
Taxe foncière non bâties (TFNB)	40 127	64,38	126,98	40 800	26 267	64,38	26 267
Taxe d'habitation (TH)	66 046	16,11	55,58	61 100	9 843	16,11	9 843
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	54 190	21,57	49,79	113 100	24 396	21,57	24 396
				Total	263 102		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendus (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$\frac{263\ 102}{263\ 102} = 1,000\ 000$		
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
21 639	38 934	0	460	45 463	23 598	52 173		182 267

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	263 102	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	182 267	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	445 369
---	---------	---	--	---------	---	---	---------

À ANGOULEME
Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS DOUIS

Le 22/04/2025

Pour la Préfecture,
Pour le sous-préfet par intérim et par délégation

Le 07/04/2025

Pour la Commune,
Le Maire,

Pour le sous-préfet par intérim et par délégation



Le secrétaire général
Gérard LIOT

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnée d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 024 AUSSAC-VADALLE
ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFEC

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux et longue durée

205
0
21 398
0

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

13
1 270
19 599

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

2 978

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants
e. Bases dégrévées majo THS

61 100
>>>
5 947

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

23 595
081
750
508

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>
21 639
1,000000
21,00
22,89

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025 de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	49,60	124,00	5,33000	118,67
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,19	137,98	11,00000	126,98
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,74	59,70	4,12000	55,58
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,86	>>>	53,72	3,93000	49,79

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental
b. Taux maximum de la majo

9,18
>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National
b. Communal

37,28
45,58

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

////
////

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

--